

COUR D'APPEL  
DE VERSAILLES

TRIBUNAL DE  
GRANDE INSTANCE  
DE VERSAILLES

CABINET DE  
CHRISTIANE PIOLINE  
VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'INSTRUCTION

N° DU PARQUET : . 0613801424 .  
N° INSTRUCTION : . 3/06/21 .  
PROCÉDURE CORRECTIONNELLE

## AVIS à VICTIME

Le Juge d'instruction

à

**M. DERVILLE Stéphane**  
**Mme BEJDI Farida épouse DERVILLE**  
10 rue des Ebisoires  
78370 PLAISIR

Versailles, le 19 Mai 2006

En application des dispositions de l'article 80-3 du code de procédure pénale, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite des faits dont vous avez été victime, a été ouverte dans mon cabinet une information judiciaire contre **X**

du chef de :  
**HOMIDIDE INVOLONTAIRE**  
(victime : Iliane DERVILLE né le 8 mars 2002)  
Fait prévu et réprimé par les articles 221-6, 221-8, 221-10 du code pénal

Vous avez en tant que victime la possibilité de vous constituer partie civile dans cette procédure, soit :

- 1 - par l'envoi d'une lettre simple adressée au greffe de mon cabinet, mentionnant les références de l'affaire, vos nom et prénom, vos date et lieu de naissance, votre adresse actuelle.

Dans ce cas :

- Vous devez déclarer une adresse, soit personnelle, soit chez un tiers (joindre l'accord de ce dernier)

- 2 - en vous déplaçant pour venir remplir une déclaration au greffe de mon cabinet.

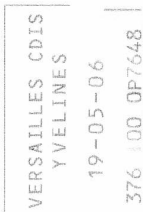
- Vous pouvez désigner un avocat ou demander à ce qu'un avocat d'office vous soit désigné d'office par le Bâtonnier. Cet avocat sera à vos frais, sauf si vous bénéficiez d'une assurance de protection juridique ou si vous remplissez les conditions pour obtenir l'aide juridictionnelle (ressources mensuelles comprises entre 831 et 1244 euros pour l'aide partielle, majorée de 149 euros pour chacun des deux premières personnes à charge et de 94 euros pour chacune des autres personnes à charge) qu'il convient de demander au bureau d'aide juridictionnelle à l'adresse suivante : tribunal de grande instance de Versailles, place André Mignot 78011 VERSAILLES RP.

le Vice-Président chargé de l'instruction,



Christiane PIOLINE

Avis du présent a été donné par lettre recommandée à la victime le 19 Mai 2006.  
Le greffier,



ETRE

TGI RP1122

78011 VERSAILLES